

FICHE DE RECHERCHE - 2025-02

Date : 02.12.2024

Sujet : personnalités féminines de Prilly

Motif : postulat « Lumière sur les prillérans »

Correspondant : Ihsan Kurt

En mars 1949, la commune de Prilly répond au questionnaire de la Préfecture du District de Lausanne relatif à l'étude de la possibilité de permettre aux femmes d'avoir une part plus active à la vie politique et sociale du pays (Motion Bettens et consorts). La Municipalité indique que les femmes sont éligibles sur le plan communal à la commission de surveillance de l'école ménagère, des travaux à l'aiguille ainsi qu'à la commission scolaire, bien qu'aucune femme ne fasse partie de cette dernière. La Municipalité précise aussi qu'elle n'est « pas hostile à l'octroi aux femmes du droit de tous les citoyens, spécialement le droit de vote ». Elle explique aussi que « l'opinion publique est très partagée à l'idée de l'octroi aux femmes de tous les droits de citoyen ». Beaucoup de femmes, d'épouses et de mères surtout, y sont plutôt opposées, estimant que l'éducation des enfants est plus importante pour le bien du pays que de siéger dans des meetings et des assemblées » (réf. AcP C 1072).

En octobre 1949, une circulaire du Conseil d'Etat fait état de l'acceptation de modifications de lois permettant aux femmes d'accéder à des postes à responsabilité dans les communes et églises (réf. AcP C0989).

En 1959, la population suisse vote pour l'introduction du vote des femmes, au niveau fédéral et au niveau cantonal. Bien que le droit de vote n'ait été accordé aux femmes au niveau fédéral que plus tard, en 1971, les résultats de la votation de 1959 à Prilly étaient les suivants (réf. AcP Q 103) :

- Pour le niveau fédéral : pour : 647 / contre : 373
- Pour le niveau cantonal : pour : 656 / contre : 356.

Le jour même des votations fédérales de 1959, le canton de Vaud accorda le droit de vote aux femmes au niveau cantonal et communal¹.

Elections au conseil communal de Prilly les 9 et 10 novembre 1957 (réf. AcP Q 103) :

¹ Source : <https://www.ch.ch/fr/elections2023/histoire-des-elections/droit-de-vote-des-femmes/#premiers-cantons-a-introduire-le-suffrage-feminin>

Archives de la Ville

Aucun prénom féminin dans la liste des 80 élus.

Election d'un conseiller communal le 26 octobre 1960 (élection complémentaire) (réf. AcP Q 103) :

« **Madame Johanna Pralong-Walter**, 1926, Vieux-Collège 6 à Prilly, citoyenne active, est présentée comme candidate. [...] Elle est élue à l'unanimité des signataires. M. le Président la proclame élue. »
Elle représente le parti socialiste. »

Elections au conseil communal de Prilly les 11 et 12 novembre 1961 (réf. AcP C 1774) :

90 élus, dont 4 femmes :

Johanna Pralong (SOC), ménagère
Paulette Delessert (SOC),
Pierrette Metraux (POP), ménagère
Rachel Jaquet (POP), employée

Archives de la Ville

Andrée Passini :

Née en 1921 et décédée le 6 octobre 2009². Première présidente au Conseil communal de Prilly dès 1970 (URLI : Union radicale-libérale et indépendante de Prilly)³.

Elle faisait encore partie de la vie politique de Prilly lorsqu'elle prononçait le discours ci-joint pour la commémoration du vingtième anniversaire de l'introduction du suffrage féminin dans le canton de Vaud.

Caricature d'Andrée Passini par l'artiste vaudoise Géa Augsburg :



² <https://scriptorium.bcu-lausanne.ch/zoom/665416/view?page=16&p=separate&search=andr%C3%A9e%20passini&hlid=1017813592&tool=search&view=0,537,1644,874>

³ <https://scriptorium.bcu-lausanne.ch/zoom/587590/view?page=2&p=separate&search=andr%C3%A9e%20passini&hlid=762790870&tool=search&view=1746,206,1482,611>
<https://scriptorium.bcu-lausanne.ch/zoom/587457/view?page=4&p=separate&search=andr%C3%A9e%20passini&hlid=874725182&tool=search&view=0,506,3681,5294>

Ouest-Informations : journal d'information de Prilly-Jouxten-Vernand-Romanel-Cheseaux du 30.03.1979 :

1979 Vingtième anniversaire de l'introduction du suffrage féminin dans notre canton

C'est en effet le 1er février 1959, qu'en grande première, le canton de Vaud accordait le droit de vote et d'éligibilité au sexe dit faible.

Belle victoire pour les Vaudoises ! On allait pénétrer timidement dans l'hémicycle jusque-là réservé exclusivement à nos virils maîtres et seigneurs. Oh ! ce ne fut pas de gaieté de cœur que l'on nous vit entrer dans les comités, commissions, conseils communaux, et j'en passe. Et, si le sens inné de la galanterie chez nos chers compatriotes les obligeait à réserver aux élues un accueil des plus aimables, certains étaient tout de même quelque peu réticents, pour ne pas dire plus. Dame, il fallait les comprendre ! Pensez donc, une femme dans un comité jusqu'ici réservé essentiellement à la gent masculine ! On y allait un peu fort ! On dérangeait ! Et les premières malheureuses élues de se faire toutes petites et de n'ouvrir la bouche qu'à bon escient et encore ! Mieux valait commencer par écouter pour s'instruire et se familiariser avec un jargon dont nous avions toujours été exclues. Enfin, notre intuition féminine nous disait de ne rien précipiter et d'attendre patiemment notre heure. On allait montrer à ces messieurs que nous n'avions pas du tout l'intention de jouer les rabat-joie, ni les suffragettes convaincues et exclusives brandissant des banderoles aux slogans révolutionnaires. Loin de nous le désir de faire planer au-dessus de leur tête, telle l'épée de Damoclès, le terrifiant spectre du M.L.F. Non, nous ne demandions que le droit à la participation, bien décidées à siéger aux côtés de nos collègues masculins dans un même esprit de fructueuse collaboration.

Ouf ! côté mâle on respirait. L'atmosphère se détendait, on commençait à être à l'aise de part et d'autre. Dès lors, la cause semblait entendue, ou presque, et les assemblées politiques ouvraient petit à petit leurs portes à l'élément féminin.

Enfin, jour mémorable, le 7 février 1971, ce fut l'apothéose : à la majorité du peuple et des cantons, les Suissesses devenaient citoyennes à part entière. Le temps des inégalités entre hommes et femmes semblait être révolu.

Aujourd'hui, les femmes exerçant un mandat se sont parfaitement adaptées à la vie politique. Elles ont été adoptées par leurs collègues, assimilées dans les partis et les conseils. Malheureusement, trop peu nombreuses encore sont celles qui acceptent un engagement.

Aussi, dans le but d'assurer la relève des aînées qui œuvrent depuis 1959, je fais appel aux citoyennes de Prilly pour les encourager à s'engager au maximum de leurs possibilités. Plus vous serez nombreuses à vous intéresser à la vie de votre commune, plus nous aurons l'impression d'avoir atteint notre but et nous n'aurons pas failli à notre tâche.

Quant à vous, Messieurs, pour me faire pardonner de vous avoir légèrement malmenés au début de mon petit exposé, ce dont j'espère vous ne me tiendrez pas rigueur, je rends hommage à votre fair play et vous remercie d'avoir été, en bons Vaudois, les premiers à nous accorder l'exercice des droits politiques.

Andrée Passini

(Paroles prononcées à l'occasion de la commémoration du 24 janvier 1798, le 24 janvier 1979.)

Mesdames les électrices !

Au mois de novembre prochain, les élections communales vont se dérouler dans l'ensemble du canton.

C'est à cette occasion que, pour la première fois, les femmes vaudaises pourront donner leur avis lors de la désignation des conseils législatifs. Il faut espérer qu'elles sauront montrer à cette occasion qu'elles apprécient le droit de vote qui leur a été accordé et qu'elles manifesteront, en se rendant en grand nombre aux urnes, l'intérêt qu'elles portent à la conduite des affaires publiques.

A. PASSINI.

Mes impressions de conseillère communale

par **Andrée PASSINI**

Depuis 1963, j'ai le plaisir de siéger au Conseil communal de Prilly. J'ai beaucoup appris au cours de cette brève carrière politique. Tout d'abord, il s'agit d'assimiler le vocabulaire politique et de s'habituer à des coutumes, des règles innées chez les hommes, mais inhabituelles à nous autres femmes.

Politique veut dire ici, le fait de discuter la construction d'un collège, d'une église, etc.; bien souvent la discussion, après avoir porté

sur la réfection d'une classe, aboutit soudain sur un vote important pour l'octroi d'un vaste crédit alloué à la construction d'une route. La politique c'est le passé, la tradition, c'est aussi le présent et l'avenir. L'avenir de nos enfants et petits-enfants. Comment une femme ne s'y intéresserait-elle pas ?

Je ne suis pas aussi révolutionnaire que je me l'étais imaginé. J'ai compris que la démocratie est une chose difficile à manier et qu'il faut du temps et de la prudence. Une idée personnelle, fût-elle excellente, ne sert à rien si l'on n'arrive pas à y intéresser une majorité. En politique, on doit se défaire de sa susceptibilité — surtout nous autres femmes — ; on est si souvent critiqué qu'il faut s'endurcir. Il s'agit aussi d'être logique, de ne pas se perdre dans les détails. On ne peut convaincre qu'avec des arguments à toute épreuve. Les hommes ont une politique plus vaste, une vue des choses plus générale ; les femmes vont toujours au plus pressé, à l'immédiat. Voilà, n'est-il pas vrai, la constellation idéale pour une collaboration fructueuse entre hommes et femmes.

Prilly Ville Nouvelle, n° 4, septembre 1969 :

La femme suisse dans la politique

L'année 1969 marque le 10^e anniversaire de l'octroi des premiers droits civiques à certaines Suissesses, en l'occurrence aux Vaudoises, qui obtinrent le droit de vote sur le plan communal et cantonal le 1^{er} février 1959.

En dix ans, ce premier succès ne nous a pas menés bien loin : Genève et Neuchâtel ont rapidement suivi l'exemple de Vaud. Bâle s'est ensuite aligné, et enfin Berne, prudemment, en laissant aux communes la possibilité - pour ce qui est de leur compétence, bien sûr, - de donner une carte civique à leurs citoyennes. C'est peu.

Mais ne perdons pas courage. Car, comme le disait un ardent défenseur des droits de la femme : « Il y a deux moyens de travailler à la cause du progrès : c'est de regarder en avant et de regarder en arrière, de tracer la route à parcourir et de mesurer la route parcourue. Rien ne nous aide à marcher au but comme de nous voir loin du point de départ et la plus sûre des espérances est celle qui se fonde sur le souvenir ».

Et pour commencer, accordons aux femmes qui nous représentent déjà dans le canton, les communes, les commissions extra-parlementaires, une confiance exempte d'esprit critique négatif, notre soutien, notre esprit de solidarité et d'entraide. La Suissesse n'est pas assez consciente de sa valeur, de ses possibilités et refuse trop souvent d'assumer des responsabilités. Il faut encourager les femmes de notre pays à surmonter ce manque de confiance en soi.

Un reproche que l'on peut nous faire cependant : notre manque de participation aux votations. Qu'on ne prétende surtout pas refuser de voter tant que nous ne sommes pas citoyennes à part entière. Il faut un commencement à tout. Les femmes possèdent chez nous la majorité des voix. Si elles voulaient en user, elles pourraient aller loin.

Nous devons collaborer avec le sourire, même si parfois les conditions sont difficiles parce que nous ne sommes pas partout bien acceptées. Nous devons renoncer à toute passion pour revendiquer avec mesure, logique, et montrer de la compréhension envers le caractère suisse, lent à évoluer.

Andrée Passini

Parti URLI – Union radicale-libérale-indépendante
24 Heures, 22 Octobre 1980 :

Prilly

Fin de **URLI**

Les radicaux se retirent

A la suite des remous et discussions qui ont eu lieu jusqu'ici au sujet de **URLI** (union radicale-libérale-indépendante), le parti radical va, à son tour, prendre position.

Il y a quelques semaines déjà, nous avons eu l'occasion de relever les signes annonciateurs de la fin prochaine de **URLI** en raison du retrait du parti libéral et de la décision semblable que pourrait vraisemblablement prendre le parti radical. Ce dernier se prononcera mardi prochain au cours d'une séance extraordinaire qui permettra aux membres présents d'obtenir certes des précisions sur la situation actuelle, mais surtout de se déterminer sur quelques modifications très importantes de ses statuts.

Sans qu'il soit fait allusion à une décision formelle de retrait de **URLI**, les modifications proposées arrivent au même résultat. En effet, il est question de supprimer les références à **URLI**, notamment la disposition suivant laquelle les membres du parti radical font partie de l'union radicale-libérale-in-

dépendante ou, encore, celle précisant que l'activité politique radicale se fait, sur le plan communal, au sein de **URLI**.

Ainsi, les radicaux de Prilly n'entendent plus tenir compte de l'existence ou de l'activité de **URLI**.

Par cette proposition de modification soumise à l'approbation de l'assemblée, le parti radical tire les conclusions qui s'imposent après le retrait du parti libéral ; il reprend sa liberté en vue d'agir, sur le terrain communal, sous son propre drapeau.

En d'autres termes, le parti radical, après les libéraux, abandonne **URLI** et présentera, par voie de conséquence, ses propres candidats au Conseil communal lors du renouvellement d'automne 1981.

C'est la fin de **URLI**.

L. Polla

Rosemarie Godi :

Née en 1932 et décédée le 9 décembre 2020. Députée au Grand Conseil de 1981⁴ à 1988 (PDC). Conseillère communale à Prilly de 1973⁵ à 1993 et de 1998 à 1999⁶ puis Conseillère municipale de 1994 à 1997⁷.

14 octobre 1999

Elections au Conseil national

JOURNAL
de Prilly

7

Les candidats de Prilly se présentent

Parti démocratique chrétien	Parti radical démocratique
   Stéphane Chevalier. Nous sommes trois conseillers communaux du PDC Parti démocrate chrétien, faisant campagne pour le National. Véronique Guignard. Deux listes pour défendre nos idées, nos envies: une liste N°4 avec des candidats de valeur et d'expérience; une liste N°8 JDC/PDC avec des candidats jeunes et dynamiques. Rosemarie Godi. Nous voulons: - Défendre un programme de politique familiale nataliste, conscients que les enfants représentent l'avenir d'un pays, sa seule richesse. - Toujours placer l'être au centre de notre action. - Travailler pour la communauté entière plutôt que pour une classe. - Soutenir une économie de marché qui tienne compte des impératifs sociaux, seul moyen de résoudre les grands problèmes de notre société (chômage, drogue, santé, AVS). - Avoir à Berne, au sein de notre important parti gouvernemental, un ardent défenseur de notre canton. C'est pour toutes ces raisons que nous vous encourageons à voter une des deux listes PDC, la N°4 ou la N°8. Pour cette élection, nous vous remercions d'avance de votre soutien. Rosemarie Godi, Stéphane Chevalier, Véronique Guignard	 Grégoire Baudin. Ces élections sont importantes, car la Suisse va faire face durant la prochaine législature à des dossiers «chauds»: politique européenne, financement des assurances sociales, conditions d'accueil. Le Parti radical a des solutions à proposer pour chacun de ces dossiers; quant à moi, en plus de mon vif intérêt pour ces dossiers, je me permettrais de développer ici quelques pistes sur des sujets plus personnels. J'ai eu l'occasion, lors de ma formation, d'entendre les lamentations de nombreuses personnes concernant le manque d'informaticiens ou d'employés qualifiés dans l'horlogerie. La Suisse, qui possède un des meilleurs systèmes de formation au monde, doit plus écouter les besoins: pourquoi forme-t-on autant de médecins alors qu'il manque 10 000 informaticiens? Il faut favoriser un système de formation qui s'adapte, être flexible face aux nouvelles demandes de la société et de l'économie. Lors de mon - trop bref - passage en Suisse allemande, j'ai entendu de ci, de là, des commentaires sur les Romands: nous sommes sympa, mais légers (prononcés à la suisse alémanique). Il faut inverser cette tendance et faire en sorte que les conseillers nationaux romands élus soient les personnes adéquates; en votant radical, vous votez pour des candidats de valeur, mais surtout sérieux. Lorsque, de retour en Romandie, j'ai commencé ma nouvelle activité professionnelle, la cheffe du personnel m'a dit que ma retraite se prendrait à 60 ans... si je devais avoir 60 ans aujourd'hui; en d'autres termes, dans 35 ans, on ne dira peut-être: «Il faut travailler encore 10 ans...». L'AVS est un problème majeur du siècle prochain; comment le résoudre, comment assurer des retraites dignes de ce nom à nos aînés? Je me réjouis de m'attaquer à ce dossier. Pour conclure, je parlerai d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur: Swissmetro. Ce projet, qui permet de démontrer le potentiel technologique de nos hautes écoles et de notre économie. Swissmetro reliera les grandes agglomérations du pays par une sorte de navette futuriste, sous vide partiel d'air; à une vitesse de 400 km/h, et ceci en toute sécurité. Lausanne-Genève en douze minutes, Lausanne-Zürich en trois quarts d'heure. Voilà un projet qui redonnerait confiance aux Suisses et pourquoi pas imaginer un jour un Eurometro... Grégoire Baudin

Elle a notamment contribué à améliorer la rapidité des procédures d'adoption dans le canton⁸ :

⁴ <https://scriptorium.bcu-lausanne.ch/zoom/11807/view?page=24&p=separate&search=rosemarie%20godi%20Grand%20conseil&tool=search&view=2647,2272,1482,611>

⁵ <https://scriptorium.bcu-lausanne.ch/zoom/10850/view?page=18&p=separate&search=rosemarie%20godi&hlid=11872193&tool=search&view=0,2281,2148,1267>

⁶ Rapports de gestion 1998-1999.

⁷ Rapport de gestion 1994-1997.

⁸ <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=emi-002%3A1982%3A70%3A%3A231>

Enquête sociale lors d'une demande d'adoption (VD)

La députée Rosemarie Godi avait posé, lors de la session de novembre 81, une « simple question » au Conseil d'Etat. Elle s'inquiétait de la lenteur de l'enquête sociale nécessaire pour les couples qui veulent adopter un enfant : Genève, Fribourg, Valais : moins de deux mois, tandis que dans le canton de Vaud, de nombreux couples attendent depuis plus d'un an.

Le Conseil d'Etat vient de répondre. Jusqu'en automne 1980, c'était le Service social de justice (organisme privé officiellement agréé) qui faisait ces enquêtes. D'entente avec ce service, il a été convenu que l'enquête ne devait plus être confiée à une seule personne, mais à un groupe de responsables (trav. sociaux, pédo-psychiatre et psychologue). Une « **Commission cantonale d'adoption** » a été nommée. Chaque enquête est désormais confiée à 2 membres de cette commission. Cette commission comprend une personne employée à plein temps, 7 collaborateurs spécialisés du Service de protection de la jeunesse, de l'Office du tuteur général, du Service médico-pédagogique et de Terre des hommes.

A fin 1980, la commission héritait d'une liste de 47 couples candidats et 103 demandes furent déposées en 1981. Le fonctionnement de cette commission a été entravé par le départ subit de son seul membre permanent, ce qui explique qu'à fin 1981, une quarantaine de cas seulement ont pu être réglés.

Mais, après un an de pratique, nous dit le Conseil d'Etat, la commission est en mesure d'améliorer son rythme et son efficacité. Par ailleurs, pour rattraper le retard, l'effectif de la commission sera renforcé durant une période de 6 mois par un travailleur social détaché à mi-temps par le Service de protection de la jeunesse et un demi-poste supplémentaire est créé immédiatement et pour une durée d'un an.

Ainsi, grâce à cette question de Rosemarie Godi, les parents désirant adopter un enfant vont pouvoir obtenir un peu plus rapidement le premier papier nécessaire aux démarches d'adoption. — (sch)

1949 : ci

Membre du comité vaudois pour l'année de l'environnement 1987-1988 ayant instauré le dimanche dans voitures volontaire⁹.

24 Heures du 29.10.1987 :

Vaud et l'Année de l'environnement

Le 22 novembre sans autos

Le Comité vaudois pour l'Année de l'environnement 1987-1988 a trouvé un truc : le dimanche sans voitures volontaire. Le 22 novembre, les automobilistes du canton laisseront, « si vous le voulez bien », leur véhicule au repos. En échange, tous les transports publics vaudois seront gratuits ce jour-là, à l'exclusion des CFF, mais y compris les cars postaux. C'est la plus spectaculaire des quatre actions concrètes que le comité va mettre sur pied ces prochains mois. Il y aura ensuite une collecte de déchets spéciaux privés, un concours « environnement et jeunesse » dans les écoles, et une action de sauvegarde-développement au Portugal, pour marquer le caractère européen de l'Année.

Le Comité vaudois comprend les sept membres du Conseil d'Etat (il est d'ailleurs présidé par Marcel Blanc, chef du Département des travaux publics). Et des représentants des organisations économiques (patronat et syndicats) de l'Université, de la LVPN, des communes.

Même sur une base volontaire, le dimanche sans voitures n'est pas allé de soi. Les Groupements patronaux y voient même un risque peu utile de division des Vaudois. Aussi Marcel Blanc précisait-il, hier, à la conférence de presse : « Dans notre esprit, ce n'est pas du tout une action de plus contre les autos, mais une incitation à s'aérer sainement. » Une action semblable ayant eu peu de succès à Fribourg, le 22 novembre vaudois sera précédé d'une solide campagne d'affiches aux bleus et verts engageants, et de la distribution d'un papillon — c'est le mot qui convient le mieux — à la population. Les can-

tons voisins, précise le président Blanc, seront dûment informés. Les autres manifestations s'échelonneront plus tard :

- **Le concours Découvrir son cadre de vie**, du 1er mai 1988 au 30 avril 1989, invitera les élèves de la 5e à la 9e à se pencher sur leur environnement immédiat et à réfléchir aux moyens de le conserver et de l'améliorer. L'écriture, le dessin, la photo, le son, l'image vidéo, le travail manuel, toutes les formes de travaux seront acceptées.
- **L'action de ramassage des déchets spéciaux**, prévue au printemps prochain pour coller à la « poutze » de saison, vise à sensibiliser les ménages et l'artisanat aux produits toxiques utilisés à la maison et devant faire l'objet d'une destruction séparée des déchets ménagers, et à montrer les filières cantonales à disposition pour leur élimination.

Mars au Portugal

► **L'action Terre d'ici, terre d'ailleurs**, la plus intéressante, permettra d'aménager une lagune et de reboiser la zone environnante d'une région portugaise au nord de Lisbonne. Une intervention ponctuelle qui doit permettre le développement d'un tourisme rural et d'une exploitation forestière dans une contrée pauvre et d'émigration. Prévu dès mars 1988, le projet affirme la vocation européenne du Comité vaudois non dans les discours, mais dans le terrain.

J. R.

Institut de haut

⁹ <https://SCRIPTORIUM.bcu-lausanne.ch/zoom/13861/view?page=19&p=separate&search=rosemarie%20godi&hlid=433633959&ool=search&view=0,568,2785,1267>

24 Heures, 12.10.1973 :

Prilly

Leur entrée en lice

Treize candidats démocrates-chrétiens

L'entrée en lice du parti démocrate-chrétien à Prilly est le fait nouveau des élections communales. Se présentant pour la première fois devant le corps électoral, le parti démocrate-chrétien a mis sur pied une liste de treize candidats : 1. Barraud Arsène, ancien conseiller ; 2. Berset Maurice, menuisier-entrepreneur ; 3. Castella Raphaël, fonctionnaire postal ; 4. Duay Michel, employé de commerce ; 5. Dubuis Marcel, ancien conseiller ; 6. Felchlin Gustave, constructeur en machines ; 7. Fellrath André, horloger ; 8. **Godi** Rosemarie, mère de famille ; 9. Matthieu Frédy, employé de commerce ; 10. Page Charly, publicitaire ; 11. Scherrer Albin, monteur ; 12. Good Pierre, artisan ; 13. Schmid Xavier, employé. — (lp)

24 Heures, 14.01.1981 :

REFLETS LAUSANNOIS

► **Le Grand Nord**

Reprise, lundi soir à Beaulieu, de la série Films-Conférences de « Connaissance du Monde » avec un jeune cinéaste qui se présentait pour la première fois devant le public lausannois, Robert Jean. Il a parlé de la Norvège et de la Laponie. — (24)

► **Au Grand Conseil**

M. Jean Terrapon, Crissier, député de l'arrondissement de Romanel, ayant donné sa démission, sera remplacé au **Grand** Conseil par Mme Rosemarie Godi, de Prilly. Mère de quatre enfants, Mme Godi a déjà derrière elle une grande

activité politique ; élue au Conseil communal en 1973, secrétaire de la section de Prilly du parti démocrate-chrétien, Mme Godi a présidé le Conseil communal en 1980. Elle prêtera serment au début de la session de février. — (24)

► **Moins d'accidents**

Cent-vingt-deux accidents de la circulation se sont produits à Lausanne en décembre dernier, dont 95 n'ont causé que des dommages matériels. L'on déplore 30 blessés et une personne tuée. A pareille époque, en 1979, les accidents avaient été plus nombreux (138), les blessés également (48).

24 Heures

9 décembre 2020

Le PDC Vaud et la section de Prilly

ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

Madame Rosemarie GODI

*ancienne Conseillère Communale et Municipale, Députée,
Membre d'honneur, amie dévouée toute sa vie*

dont nous garderons le sourire lumineux et le regard profond
comme souvenir d'une tendresse infinie.

Nos pensées et toute notre sympathie vont à ses enfants ainsi qu'à
leur famille à qui nous présentons nos plus sincères condoléances.

Pour les obsèques, prière de se référer à l'avis de la famille.

[Télécharger le pdf](#)

24 Heures

11 décembre 2020

**La Confrérie des anciens
présidents et présidentes du
Conseil communal de Prilly**

a la profonde tristesse de faire
part du décès de

**Madame
Rosmarie Godi**

membre de la Confrérie et
ancienne Présidente du Conseil
communal de Prilly.

Les très sincères condoléances
de la Confrérie vont à la famille
et à ses proches.

Vendredi 14 janvier 1983

PANORAMA

3

Prilly 1982 : une année de présidence féminine et radicale

Présider un Conseil communal

«Fabuleux» enrichissement

Chaque année se déroule à Prilly une « Revue » dont le fils de Mme Rudin est l'un des principaux animateurs ; lors de la manifestation de 1982, il fut dit, qu'avec la nouvelle présidente du Conseil communal, « c'était pas de la tarte ! ». Présente dans la salle lors de la première séance, la présidente en question (que sa descendance avait négligé d'avertir de la plaisanterie) prépara une réponse à sa manière ; c'est ainsi que le lendemain, au moment de la phrase fatidique, elle se dressa portant... une tarte aux pommes confectionnée le jour même, en criant : « Pardon, elle a fait du gâteau pour des artistes qui ne sont pas... des pommes ! » On laisse en effet rarement Mme Rudin sans réplique ! Mais était-elle la première femme à présider le législatif prillien ?

— Pas du tout ! J'étais la cinquième et je dois immédiatement dire que jamais personne ne m'a fait reproche de ma condition féminine.

— Quelles sont les qualités que doit posséder un président de Conseil communal ?

— Avant tout, savoir observer une stricte neutralité ; il faut également con-



Texte Françoise COTTET
Photos Serge BIOLEY

naître le Règlement de commune parfaitement. A Prilly, contrairement à Lausanne, le président se réveille chaque fois à lui et il est bien entendu nécessaire de le savoir pratiquement « par cœur » !

— Y a-t-il ici, comme à Lausanne, cette incessante lutte gauche-droite qui suscite parfois des avalanches de motions et d'interpellation ?

— Le Conseil communal de Prilly est composé de 40 radicaux, 39 socialistes, 10 démo-chrétiens, 10 libéraux et d'un hors parti ; il y a donc minorisation de la gauche, les 39 socialistes n'ayant de plus pas de « viennent ensuite » et le POP ayant été éliminé.

Bien évidemment, cette situation crée une certaine « excitation » des socialistes qui ne va pas cependant jusqu'aux dépôts inconsiderés de motions et d'interpellations, mais plutôt de petites questions ; la droite, quant à elle, se montre souvent trop courtoise et discrète pour contre-attaquer.

— En fait, à Prilly, on ne déborde pas du cadre purement communal pour se perdre dans des domaines de compétence cantonale, voire fédérale.

— Non, en général les problèmes posés se limitent à la commune. Je voudrais encore souligner une autre différence avec Lausanne : j'ai été frappée, alors que j'assistais à une séance de la « capitale » du va et vient incessant de chacun ! Ici, les réunions se déroulent dans un calme parfait et un appel en début de séance ainsi qu'un contre-appel en fin de séance se font. Pas un ne bouge... pourrait-on dire !

— Qu'est-ce qui vous a le plus ennuyée lors de cette présidence ?

— Rien ne m'a ennuyée ! J'ai simplement eu quelques appréhensions lors des préparations de séances.

Je n'ai ressenti en fait que des satisfactions dont la plus importante est certes celle d'avoir eu des contacts avec la population qui furent pour moi un fabuleux enrichissement. Si nous n'avons eu que sept séances du Conseil communal, j'ai par contre assumé 32 représentations dont l'une vraiment sympathique avec les Fribourgeois de Prilly ; j'ai même, à l'occasion de la réception d'un groupe allemand, pris la parole dans la langue de Goethe !

J'ai également appris à connaître des militants d'autres partis avec lesquels j'ai noué des relations d'amitié et appris ainsi à découvrir des personnalités fort sympathiques en oubliant l'esprit partisan.

— Il est encore temps de formuler des vœux en ce début 1983. Quels sont les vôtres ?

— Je souhaite que Prilly connaisse un développement harmonieux en gardant son entité tout en tenant compte de la conjoncture plus difficile qui survient actuellement. J'aimerais également que « mon village » trouve chez les radicaux une relève féminine.



Raymonde Rudin-Dégallier

Individualisme et justice

Plébiscitée par 92 voix sur 100 au début de l'année 1982 pour remplir la charge de présidente du Conseil communal de Prilly, Mme Raymonde Rudin-Dégallier peut se flatter d'avoir assumé une présidence vraiment prillienne ! C'est en effet le 6 février

et le désir d'aller de l'avant. « J'aime que l'on conserve notre folklore, notre histoire ; tout ce qui est ancien, des meubles à la littérature, me passionne, mais je ne suis pas pour autant un personnage pousseur », affirme-t-elle. Une phrase d'une allo-

Raymonde Rudin-Dégallier Individualisme et justice

Pfêbiscitée par 92 voix sur 100 au début de l'année 1982 pour remplir la charge de présidente du Conseil communal de Prilly, Mme Raymonde Rudin-Dégallier peut se flatter d'avoir assumé une présidence vraiment prillérane ! C'est en effet le 6 février 1956 que l'un de ses aïeux devint bourgeois de ce qui était alors un village, contre donation de « 20 écus blancs de 30 batz pièce, d'une couverture de drap noir pour servir aux ensevelissements et d'un repas donné aux communies avec du pain et du vin à ceux qui ne communiaient pas »... Venant de Saint-Jean-les-Aventures dans la région de Bourg-en-Bresse, les Dégallier sont ainsi l'une des trois familles les plus anciennes de Prilly, avec les Girardet et les Fleurdelys, les armoiries de ces derniers figurant sur l'écusson de la cité.

Et, sans cesse, la famille se mit au service de la commune avec un arrière-grand-père municipal au début du siècle et le père de Mme Rudin conseiller communal ; sa fille suivit la tradition, non pas poussée par l'auteur de ses jours qui n'appréciait pas la présence féminine sur la scène politique, mais parce qu'un fait particulièrement « misogynne » la marqua, précisément au moment du décès de celui-ci. Lors de la signature de documents concernant quelques biens légués, elle constata non sans surprise révoltée que les papiers portaient l'inscription « femme autorisée et assistée » et que suivait la signature de l'époux ! Ne rions pas... cette loi est encore en vigueur actuellement avec le régime de la communauté des biens !

Alors, sans s'inscrire dans des ghettos féministes revendicateurs dont l'utilité reste à prouver, Mme Rudin décida de mener sa propre lutte sur le plan professionnel (elle s'occupe activement d'une caisse-maladie) et sur le plan politique ; c'est ainsi qu'elle adhéra au Parti radical dès 1965 et entra au Conseil communal de Prilly le 15 mai 1972, occupant en outre différentes fonctions au sein du parti. Nouvelle nomination pour 1983 : présidente de la commission de gestion et responsable sanitaire de la protection civile !

Car il faut savoir que cette femme qui a choisi comme philosophie « de se battre pour une cause qu'elle soit familiale, professionnelle ou politique » possède, profondément, l'amour de son « village » comme elle appelle toujours la ville qu'est Prilly et de son pays ; son grand regret est de n'avoir pas pu servir dans l'armée. Sa conception de la société ? Tolérer les individualités afin de protéger la personnalité de chacun et combattre pour que la justice règne.

Mère de deux enfants de 23 et 19 ans, elle représente un parfait équilibre entre les valeurs traditionnelles

et le désir d'aller de l'avant. « J'aime que l'on conserve notre folklore, notre histoire ; tout ce qui est ancien, des meubles à la littérature, me passionne, mais je ne suis pas pour autant un personnage poussiéreux ! », affirme-t-elle. Une phrase d'une allocution qu'elle prononça devant des personnes du troisième âge résume bien sa pensée : « Vous êtes le fil solide qui me rattache à mon cher passé comme mes enfants sont celui qui me tire vers l'avenir ! »

Des qualités Mme Rudin ? Fonctionne d'abord, volontaire, possédant l'art de l'écoute et celui de bien vivre. Enfin... un défaut qui accompagne habituellement les individus au caractère décidé : un brin coléreuse. Mais on ne peut, n'est-ce pas, attaquer les problèmes de front en étant hypocritement « toujours aimable » ?

Il faut savoir que les armoiries des Dégallier portent un coq, animal combattif s'il en est. Mme Raymonde Rudin-Dégallier y fait honneur avec, en plus, une qualité que n'a point cet oiseau au beau plumage : le sens de l'humour !

F. C.



**MAROC
À LA CARTE**

individuels et groupes

Séjours à MARRAKECH
Agadir - Casablanca - Tanger

+ tous circuits

RéuVacances

chez votre agent de voyages
ou téléphone 022/217621

C.P. 712 - 1211 Genève 3

Archives de la Ville

Autres personnalités citées dans l'ouvrage « Prilly entre deux siècles » (2009), p. 58 :

Députées au Grand Conseil : Madeleine Fonjallaz, Véronique Guignard, Véronique Hurni, Rosemarie Godi (voir plus haut).

Voir les pages 134-149 sur « Le monde artistique ».

XVIIe-XVIIIe siècles :

Dame Elisabeth de Bondely : épouse de Benjamin Rosset (1664-1718), Seigneur de Prilly, et fille de Samuel Bondely, bailli à Lausanne de 1680 à 1686, sœur d'Emmanuel Bondely, baron du Châtelard, bailli à Aubonne et Echallens, parente de Charles Hackbret « Lieutenant Général et Colonel d'un Régiment Suisse au service de Sa Majesté le Roy de Sardaigne ». Elle faisait partie de l'aristocratie bernoise. (Source : Amaudruz Willy, *Prilly à l'ombre d'un tilleul, Des origines au XXe siècle* (2000), p. 15). Elle vendit le château de Prilly (« maison seigneuriale de Prilly et de ses appartenances), reçu en héritage, aux Seigneurs de Lausanne vers 1728-1729.

La Ville de Prilly possède un tableau avec son portrait daté de 1694, don de la Fondation de Palézieux en 2023 :

